

Adhérent :  
Nom/Prénom: \_\_\_\_\_  
Tél : \_\_\_\_\_

Producteur :  
Ludovic SANGLIER  
Producteur certifié AB  
2 rue Janet Martin La Place  
60650 Hodenc en Bray

### **Contrat d'abonnement aux paniers de légumes**

OCTOBRE 2011 - SEPTEMBRE 2012

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP<sup>1</sup>, à savoir :

#### Engagements de l'adhérent :

- payer d'avance les paniers de la saison,
- assurer au moins 2 permanences distributions/semestre,
- gérer le partage éventuel de son panier, s'assurer de son retrait en cas de retard ou absences (tout panier non récupéré le jour de distribution fera l'objet d'un partage avec les permanents présents et/ou d'un don à des associations caritatives),
- participer aux réunions de bilan de fin de saison.

#### Engagements du maraîcher partenaire :

- livrer une fois par semaine des produits de qualité, frais, de saison, de sa ferme, produits en agriculture biologique (certifiés)
- être représenté aux distributions, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures, être transparent sur le mode de fixation de la contribution du panier et ses méthodes de travail.

#### La part de récolte hebdomadaire

La composition mensuelle du panier est définie par le producteur maraîcher, en fonction de sa récolte. La contribution unique du panier hebdomadaire est fixée à 14,5 Euros.

Nombre de paniers : 42

Soit un total de : 609 EUROS

à régler en QUATRE chèques de 152, 25 Euros libellés à l'ordre de **LUDOVIC SANGLIER**

#### Partage des récoltes

Mercredi entre 19h et 20h dans la Halle Flachet (Asnières sur Seine)

Première distribution : Mercredi 5 Octobre 2011

Dernière distribution : Mercredi 26 Septembre 2012

Soit un total de 52 semaines d'abonnement pour 42 paniers (10 non-distributions pour congés du producteur et de l'Amapien, ou impossibilité de livraison)

Nombre de livraisons pour la saison complète : 42 paniers / 609 EUROS

#### Encaissement des paiements :

Chaque début de trimestre (Octobre, Janvier, Avril, Juillet), l'association Hallentours remet au producteur les chèques de paiement pour le trimestre à courir. Au cas par cas, selon votre situation et en cas de force majeure (déménagement, ...), il conviendra d'étudier les possibilités d'annulation des paiements restant à courir.

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les abonnés, l'agriculteur partenaire, et les membres du bureau Hallentours.

Ce bulletin sera conservé au siège de l'association. Une copie pourra être délivrée sur demande.

Fait à Asnières-Sur-Seine, le  
Signature Adhérent

Signature Producteur

Ludovic Sanglier

<sup>1</sup>disponible auprès de l'association ou sur le site du réseau AMAP IdF : [reseauamapidf.org](http://reseauamapidf.org)